

PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES NATIONALES AU SECONDAIRE : ÉTUDE MENÉE AU LYCÉE GÉNÉRAL LECLERC DE YAOUNDÉ AU CAMEROUN

Martial Patrice AMOUGOU

Laboratoire des Sciences Humaines et Sociales (LSHS)
Institut National de la jeunesse et des Sports de Yaoundé
amougopat@yahoo.fr

Résumé : Le présent article part du constat selon lequel, les élèves du Lycée Général Leclerc (LGL) de Yaoundé ne s'intéressent pas à l'enseignement des langues nationales. Aussi, ce travail se donne pour objectif de montrer quel peut être la contribution de l'Animation à la promotion de l'enseignement de ces langues. La conduite de ce travail a mobilisé les techniques suivantes : l'observation directe, la recherche documentaire, l'enquête par questionnaires et les entretiens. Il ressort de l'enquête que la communauté éducative du LGL et les élèves en particulier n'acceptent l'enseignement des langues nationales que parce qu'il s'agit d'une instruction étatique. Au regard de la situation et compte tenu de l'importance de la question des langues nationales au Cameroun, il est proposé un dispositif de dynamisation de l'enseignement des langues nationales dans cet établissement.

Mots clés : promotion, langue nationale, enseignement, animation, LGL.

Abstract : This present article arises from the observations stating that the students of lycée General Leclerc of Yaounde are not interested in learning of the national languages. The objective of this work is to show how animation can promote or better the teaching of these languages. This work pattern is to mobilise the various techniques. Direct observation, documentary research, investigation by questioning and chats. From the research it shows that the educative community of lycée General Leclerc of Yaounde and the students in particular do accept the teaching of national languages because it is a government's instruction. With regards to this situation, and taking into consideration the importance of national languages in Cameroon, it proposed that dynamic disposition should be taken for the effective teaching of national languages in this school.

Keywords : promotion, national language, teaching, animation, LGL.

Introduction

La communauté internationale célèbre le 21 février de chaque année, la langue nationale. L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) lors de la première réunion d'experts chargés d'étudier les problèmes linguistiques relatifs à l'éducation de base en 1947, posait déjà la question de la pertinence des langues nationales dans l'enseignement. Cette idée fut renforcée des années plus tard par la Conférence des Ministères de

L'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) à Bamako en 1979. En 1999, la conférence générale de l'UNESCO adopte le terme « éducation multilingue » et l'introduction des langues nationales à l'école. Dans le même ordre d'idée, la banque mondiale (2010) encourage l'utilisation des langues africaines à l'école et pose la nécessité d'une revalorisation des langues nationales pour permettre une adaptation des enseignements aux problèmes de développement économique et social. C'est ainsi que plusieurs pays francophones engagent des réformes nationales visant l'introduction d'une (ou des) langue(s) nationale(s) comme medium d'enseignement dans le système éducatif, dans le but de favoriser les apprentissages fondamentaux et de rendre plus aisé l'acquisition progressive d'une langue de communication internationale. Ces efforts sont soutenus en Afrique subsaharienne par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), le Ministère français des affaires étrangères et européennes, et l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le programme d'étude de Langue de Scolarisation dans l'enseignement Fondamental en Afrique subsaharienne Francophone (LASCOLAF).

Au Cameroun, l'enseignement des langues nationales remonte à l'époque coloniale allemande en 1884, dans le but de faciliter la communication entre les colons et les indigènes. Mais, avec l'arrivée de l'administration coloniale française à la fin de la première guerre mondiale, les langues maternelles seront interdites à l'école. Il faut attendre le réveil culturel des anthropologues et linguistes camerounais au début des années 80 pour lancer le débat sur la sauvegarde et partant, sur l'introduction des langues nationales dans l'enseignement. C'est ainsi que la constitution du 18 Janvier 1996, dispose que: « La République du Cameroun (...) œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ». Par ailleurs, la loi N° 98/004 du 4 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun, en son article stipule que l'un des objectifs de l'éducation est « la promotion des langues nationales ». Dans son article 11, l'on peut lire que :

l'État veille à l'adaptation permanente du système éducatif, aux réalités économiques et socio-culturelles nationales ainsi qu'à l'environnement international particulièrement, en ce qui concerne la promotion des enseignements scientifiques et technologiques du bilinguisme et de l'enseignement des langues nationales.

Bien plus, en aout 2013, le document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (DSSEF) fait de la promotion des langues et cultures nationales un « principe directeur » de la politique éducative au Cameroun. Il y est mentionné que :

L'introduction graduelle de l'enseignement des langues et cultures nationales à tous les niveaux du système d'éducation et de formation vise à renforcer la qualité des acquisitions en formant des camerounais enracinés dans leurs cultures et ouverts au monde, dans une perspective d'exploration

et d'exploitation du potentiel endogène capable d'accompagner l'émergence du Cameroun.

Cependant, si l'on peut se réjouir de la mise en application de ces dispositions institutionnelles par certains établissements d'enseignement, l'on relève tout autant pour le déplorer, la faible généralisation de cette mesure, et la réticence de la communauté éducative, à encourager la pratique. Sur la base de la question de savoir dans quelle mesure promouvoir l'enseignement des langues nationales au LGL de Yaoundé, le présent article se fixe pour objectif d'identifier d'une part, les faiblesses du mécanisme de promotion de l'enseignement des langues nationales au Lycée Général Leclerc de Yaoundé, et d'autre part, de trouver à travers l'offre d'animation dans cet établissement, des stratégies de dynamisation de la promotion de cet enseignement. Outre l'introduction et la conclusion, l'article décline le cadre théorique de la recherche, la méthodologie de travail, les résultats obtenus, ainsi que la discussion.

1. Approche théorique de l'étude

Il est question à ce stade de procéder à la définition de quelques concepts clés, puis, de décliner une revue sélective de la littérature avant de présenter les théories à partir desquelles s'opérationnalise le processus de recherche.

1.1 Quelques concepts clés

Les principaux concepts à définir dans cette étude sont la promotion, l'enseignement, la langue nationale, l'enseignement secondaire. Le terme promotion vient du latin « *promotio* » et renvoie à l'encouragement, l'accession, l'amélioration, l'avancement, l'élévation de quelque chose. Il s'agit de pousser, favoriser, soutenir un thème, une idée, une action, etc. (dictionnaire Larousse (1998 ; dictionnaire Reverso (2001) ; Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). **L'enseignement** ici se comprend comme une activité sociale complexe soutenue ou facilitée par de nombreux processus cognitifs et capacités parmi lesquelles le langage, l'étayage, la lecture de l'intention d'autrui. C'est l'art d'enseigner, de transmettre les connaissances (Reverso (2001).

La **langue** quant à elle renvoie à l'ensemble des signes oraux qui permettent à un groupe de communiquer. Elle est non seulement un moyen essentiel de la pensée et de la connaissance, mais aussi comme un moyen de formation de la pensée (Reverso (2001); Bourdouin (1704)). La **langue nationale** d'après Valentin Boudras-Chapon (2008), est la langue de la nation ou du peuple, c'est-à-dire reconnue comme langue nationale par les Etats, mais aussi dans certains cas par les autorités ou représentants de la communauté s'estimant colonisées par d'autres nations. Elle a vocation par son utilisation hégémonique dans le pays de souder l'unité nationale ; elle est ainsi l'élément primordial constitutif de l'identité nationale. Au Cameroun, l'appellation langue (s) nationale (s) désigne le statut reconnu aux langues ethniques dans la constitution de Janvier 1996.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il s'agit pour le dictionnaire Reverso (2001), de l'ensemble des cours enseignés au collège et au lycée. Il arrive après l'enseignement primaire.

1.2 Revue de la littérature

Diop (1979) affirme : « il est plus efficace de développer une langue nationale que de cultiver artificiellement une langue étrangère. Un enseignement qui serait donné dans une langue maternelle permettrait d'éviter des années de retard dans l'acquisition des connaissances. En d'autres termes, l'auteur soutient que l'usage des langues nationales comme médium ou comme vecteur de l'enseignement rend aisé le transfert de connaissances. Pour Mbassi (2002), la langue doit être transmise non seulement à cause du savoir linguistique qu'elle met à la disposition des apprenants, de la compétence communicative que ceux-ci se doivent de créer et d'entretenir mais aussi à cause des aspects culturels et de l'identité sociale qui en résultent et qui, une fois assumés et vécus comme tels, servent aussi de levain à la maintenance, à la protection et la diffusion de la langue. Pour Sadembouo (2005) se penchant sur l'enseignement bi-vectorel en contexte multilingue au Cameroun, les méthodes PROPELCA permettront l'usage des langues officielles et des langues nationales comme vecteur pouvant être appliqué au Cameroun. Parlant de Hima (2007), secrétaire générale de la CONFEMEN, elle s'intéresse à l'intérêt et l'importance des langues nationales dans l'enseignement. Il est question pour elle de savoir si un enfant réussit mieux dans sa langue que dans une langue d'emprunt, particulièrement durant les premières années d'apprentissage. Bitja'a (2009) trouve que l'idée d'utilisation des langues nationales comme vecteur d'enseignement va à l'encontre de la teneur des textes en vigueur. A cet effet, il propose l'enseignement des langues et cultures nationales comme matière à enseigner. Nikiéma (2011) examine les options des Etats dans le traitement des langues africaines dans l'éducation ainsi que les arguments souvent avancés contre leurs utilisations dans l'éducation formelle. Il confronte ces arguments aux résultats de la recherche et expose les fondements scientifiques d'un enseignement bilingue. Il examine également les pratiques d'enseignement bilingue et l'éclairage de la recherche sur les mérites des méthodes appliquées.

Quant à Daouaga (2012), il s'intéresse à la politique linguistique éducative du Cameroun, sur l'attitude et représentations relatives à l'intégration des langues nationales dans les écoles primaires de l'Adamaoua. Il est question pour lui d'analyser les comportements et images des acteurs de l'éducation de l'Adamaoua en rapport avec l'intégration des langues nationales dans les écoles primaires locales.

Qudos (2012) pense que la langue maternelle est d'une grande importance pour construire son identité et conforter la confiance en soi. D'après cet auteur, la langue maternelle facilite l'apprentissage des autres langues. Le fait de connaître la structure et la construction de sa propre langue forme la pensée et les compétences de base pour apprendre d'autres langues, assure-t-il. S'agissant de Nga (2016), elle s'intéresse à la promotion des langues nationales dans les écoles primaires camerounaises. Pour elle, il est question d'analyser la démarche

d'enseignement des langues nationales adoptée depuis quelques années par l'école publique de Mfandena. Elle démontre que le délaissement progressif de nos langues maternelles au profit des langues officielles peut être un facteur qui entrave la généralisation et la pérennisation du projet d'introduction des langues nationales dans les écoles primaires.

Quant à Djene (2016), elle s'intéresse à la communauté Bakaka de Douala et la promotion de sa langue maternelle en milieu urbain plurilingue. Elle nous fait savoir que l'un des principaux facteurs qui freine l'utilisation de la langue Bakaka est la stratégie de promotion développée par la communauté bakaka de Douala. Pour cela, elle suggère que la promotion des langues maternelles intègre une véritable place dans les activités hebdomadaires et annuelles des associations.

1.3 Théories explicatives

Deux théories en raison de leur pertinence ont été retenues dans le cadre de cette recherche. Il s'agit de la théorie de la représentation sociale et celle de l'imaginaire linguistique.

Théorie de la représentation sociale

Dans un groupe social donné, la représentation d'un objet correspond à un ensemble d'informations, d'orientations, de croyances relatives à cet objet. Travailler une perception c'est « observer comment cet ensemble de valeurs, de normes sociales et de modèles culturels est pensé et vécu par les individus de notre société ; étudier comment s'élabore, se structure logiquement et psychologiquement l'image de ces objets sociaux », Herzlich (1973). « La représentation sociale est le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique », (Abric 1987), « Les représentations sociales sont des systèmes d'interprétations régissant notre relation au monde et aux autres qui orientent et organisent les conduites et les communications sociales. Pour Jodelet (1989), les représentations sociales sont des phénomènes cognitifs engageant l'appartenance sociale des individus par l'intériorisation de pratiques et d'expériences, de modèles de conduites et de pensées. Quant à Durkheim (1898), il abandonne la notion de représentations collectives pour s'intéresser aux représentations sociales. Il essaie de voir en quoi la production intellectuelle des groupes sociaux joue un rôle dans la pratique sociale. Il propose la notion de représentation sociale pour expliquer divers problèmes d'ordre sociologique.

S'agissant de Moscovici (1961), les représentations sociales sont des formes de savoirs naïfs, destinées à organiser les conduites et à orienter les communications. Ces savoirs naturels constituent les spécificités des groupes sociaux qui les ont produits. Dans la théorie de représentation sociale nous avons la théorie du noyau central. Cette théorie s'articule autour d'une hypothèse selon laquelle « toute représentation est organisée autour du noyau central », Abric (1988). Ce noyau est constitué d'éléments objectivés agencés en un schéma simplifié d'objets. Selon Moscovici le noyau figuratif constitue une base stable autour de laquelle pourrait se construire la représentation. L'idée fondamentale

de la théorie du noyau est que dans l'ensemble des cognitions se rapportant à un objet de représentation, certains éléments jouent un rôle différent des autres. Ces éléments appelés éléments centraux se regroupent en une structure qu'Abrić (1987,1994) nomme « noyau central » ou « noyau structurant ».

En somme, les différents chercheurs en sciences sociales, proposent une théorie des représentations sociales qui s'orientent vers quelques idées centrales, (Flament 1987) :

- Une représentation comporte des schèmes périphériques structurellement organisés par un noyau central qui est l'identité même de la représentation ;
- Des désaccords entre réalité et représentation modifient d'abord les schèmes périphériques, puis éventuellement le noyau central, c'est-à-dire la représentation elle-même ;
- S'il y a contradiction entre réalité et représentation, on voit apparaître des schèmes étranges, puis une désintégration de la représentation ;
- Si la réalité entraîne simplement une modification des schèmes périphériques, il peut s'en suivre une transformation progressive mais néanmoins structurale du noyau central. Ramenée à cette étude, cette théorie nous permet de mieux comprendre la pensée de la société, plus précisément des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative face à l'enseignement des langues nationales au secondaire ; ceci dans l'optique de mieux trouver les astuces pour contribuer à la promotion de l'enseignement de ces langues.

Théorie de l'imaginaire linguistique

Selon Houdebine (1970), l'imaginaire linguistique est un processus basé sur des normes objectives, représentant les facteurs relevés de contraintes inhérentes au système de la langue. Elles représentent les attitudes linguistiques des locuteurs, lesquelles dépendent d'un ensemble de facteurs d'ordre psychosociolinguistique. Quant à Jakobson (1963), pour étudier l'imaginaire linguistique, il s'est penché sur l'aspect attitudinal présent dans les discours métalinguistiques des sujets parlés, de la fonction métalinguistique du langage sans prétendre pour autant l'atteindre dans sa totalité, faute d'une étape intermédiaire entre l'activité cognitive et son actualité linguistique explicite. Pour Pitavy (2017), l'imaginaire linguistique peut s'appliquer à des concepts différents dans le champ des études consacrées au langage, notamment à la littérature ou l'art en général, et constituer une variable de ce qu'on peut aussi appeler « imaginaire de langue » ou « imaginaire du langage ». Par rapport à notre étude, cette théorie va nous aider à comprendre les attitudes linguistiques de la communauté éducative du LGL ; attitudes qui peuvent dépendre d'un ensemble de facteurs d'ordre psycho-sociolinguistique.

2. Méthodologie

Cette section présente d'une part, les participants à l'étude, et d'autre part, les instruments et procédures d'enquête.

2.1 Participants

Les participants à cette enquête sont issus d'une population mère estimée à 4193 sujets dont, 31 membres du conseil d'établissement et promoteur de l'enseignement des langues nationales au secondaire, 4055 élèves, 07 enseignants de langues et culture Camerounaise et 100 parents d'élèves. Sur la base d'une technique d'échantillonnage non probabiliste, en l'occurrence l'échantillonnage à choix raisonné, nous avons sélectionné 11 membres du conseil d'établissement, 125 élèves à qui l'on enseigne les langues nationales, 05 enseignants de langues et cultures nationales et 30 parents d'élèves, pour un échantillon total de 1263 sujet soit un taux de représentativité de 30,12%. Les caractéristiques générales de notre échantillon ont été répertoriées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'échantillon

Typologie	Genre	Effectifs par genre	Effectifs par typologie	Pourcentage par population	Effectif total
Elèves du LGL	Masculin	623	1217	30,01%	1263
	Féminin	594			
Enseignants de langues et culture camerounaise	Masculin	01	05	71,42%	
	Féminin	04			
Parents d'élèves du LGL	Masculin	12	30	30%	
	Féminin	18			
Conseil d'établissement	Masculin	07	11	35,48%	
	Féminin	04			

Source : données de l'enquête (2019)

2.2 Instruments et procédures

L'investigation que nous avons menée dans la période allant de mars 2018 à juillet 2019 a pu se faire par le recours à quatre techniques, en l'occurrence l'observation directe, l'exploitation documentaire, l'entretien semi direct et l'enquête par questionnaire. La recherche documentaire a d'abord consisté à repérer les tendances internationales, régionales et nationales relatives à la promotion des langues nationales dans le système éducatif. Cette démarche nous a permis de consolider l'intérêt de cette contribution. Par la suite, l'observation directe effectuée sur la base d'une grille d'observation, est venue enrichir l'exploitation documentaire, permettant de cerner de façon concrète, les comportements linguistiques des acteurs de la communauté éducative du Lycée

Général Leclerc de Yaoundé. S'agissant de l'entretien semi direct, il a pu se réaliser au travers des conversations moyennant un guide d'entretien. Ces entretiens ont eu lieu avec les enseignants ciblés, ainsi que les membres du conseil d'établissement. Cette procédure nous a permis d'avoir une idée de leurs représentations linguistiques et de savoir s'ils sont disposés à soutenir l'enseignement des langues nationales dans ce lycée. Pour compléter les données qualitatives, les mêmes préoccupations ont fait l'objet des enquêtes individuelles par questionnaire auprès des élèves et des parents. Les sections qui suivent rendent compte des résultats de l'étude.

3. Résultats et discussions

Les résultats de ce travail sont présentés en deux blocs et discutés en même temps. Le premier décline les insuffisances du dispositif d'enseignement des langues nationales au LGL de Yaoundé, tandis que le deuxième présente à travers une démarche fondée sur l'Animation, une stratégie de redynamisation de l'enseignement des langues nationales dans cet établissement d'enseignement secondaire.

3.1 Dispositif d'enseignement des langues nationales au lycée Général Leclerc de Yaoundé

La présentation de ce dispositif intègre une brève présentation du cadre d'étude, le dispositif d'enseignement des langues nationales ainsi que l'état des lieux de cet enseignement.

-Le Lycée Général Leclerc de Yaoundé: une institution de formation emblématique.

A la faveur d'une subvention du budget de la France en 1952, le LGL est construit au Cameroun en hommage au Général Leclerc, héros de la 2^{ème} guerre mondiale qui avait pour mission de rallier les troupes coloniales aux troupes françaises. Cette institution symbolise la reconnaissance de la France vis-à-vis des soldats camerounais ayant participé à sa libération. C'est aussi la marque de l'engagement de cet Etat à soutenir le système éducatif camerounais.

Bâti sur une surface de onze hectares, le LGL, conformément au décret N° 2001/041 du 19/02/2001 portant réorganisation des établissements scolaires publics, a pour principales missions de :

- Former les enfants et les adolescents en vue de leur épanouissement physique, intellectuel, civique et moral ;
 - Développer leurs capacités intellectuelles ;
 - Développer leurs personnalités et leurs apprendre à assumer leur citoyenneté ;
 - Faciliter leur intégration dans la vie professionnelle et sociale.

De 1952 à 1972, six (06) Proviseurs de nationalité française se succèdent à la tête de cet établissement. C'est en 1973 dans le cadre de l'état unitaire qu'arrive le

premier chef d'établissement de nationalité camerounaise. Au plan administratif, l'on dénombre .1 provisorat, 21 censorats, 19 surveillances générales, 01 service de l'intendance, 01 comptabilité matière, 01 service d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle, 01 service des sports scolaires, 01 service des activités post et périscolaires, 01 centre de documentation, et 86 salles de classe. Ces données renseignent sur l'envergure et l'importance de cet établissement dans l'histoire et le dispositif d'enseignement secondaire au Cameroun.

-Le dispositif d'enseignement des langues nationales

L'apprentissage des langues nationales dans cet établissement procède des conclusions des états généraux de l'éducation de 1995, la loi fondamentale de 1996 et la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun et qui consiste à enraciner le citoyen camerounais dans les valeurs linguistiques et cultures endogènes.

En classe de 6^{ème} et 5^{ème}, il s'agit de permettre aux apprenants de pouvoir lire et écrire tous les sons et les tons de l'alphabet général des langues camerounaises à travers la production des messages oraux et écrits, puisés dans les langues du répertoire linguistique de la classe. Ainsi, l'apprenant est sensé lire et écrire des mots, des syntagmes, des phrases et même des textes produits dans toutes les langues nationales camerounaises selon l'alphabet enseigné. En classe de 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} littéraire, l'enseignement des langues nationales vise l'apprentissage des langues spécifiques. Il s'agit de construire avec les apprenants selon les approches méthodologiques actives et participatives, des compétences sur lesdites langues. Ces compétences sont fondées sur les quatre habiletés langagières qui sont l'élocution, la lecture, l'écriture et la réception/écoute. Cet enseignement contribue à introduire dans l'enseignement secondaire l'apprentissage des valeurs linguistiques endogènes, avec l'usage du système d'écriture des langues nationales qui permet d'éviter les traductions inexactes vers les langues indo-européennes. Son apport s'apprécie également dans l'affirmation de soi en procurant à l'apprenant la fierté de développer sa langue de cœur, et à la famille de se refaire un équilibre linguistique.

A l'analyse, il ressort que malgré les arguments historiques, qui fondent la notoriété du LGL, cet établissement n'est pas épargné par les mutations sociolinguistiques. En effet, la majorité des enfants découvre la discipline eu regard au fait qu'elle est nouvelle au primaire, induisant l'intégration d'une phase d'adaptation. Par ailleurs, il l'on note que les parents qui ne savent pas eux-mêmes parler leurs langues, deviennent très peu favorables à leur enseignement. Par conséquent, ils n'encouragent pas les élèves à aimer et maîtriser à la maison ces langues. Il ressort également de l'enquête que certains élèves ne sont pas assez intéressés. Il s'agit en grande parties des élèves des classes de 3^{ème} parce que cette matière n'est pas retenue comme une épreuve de l'examen du BEPC. Dans les classes intermédiaires, ceux qui s'y intéressent le font parce que le coefficient est assez élevé. Du côté des enseignants, l'enquête révèle des insuffisantes importantes relatives à leurs compétences écrites et orales

en langues nationales. Cette situation est aggravée par le fait que plusieurs d'entre eux n'appartiennent pas à l'ère linguistique de la langue enseignée.

3.2 Projet de plaidoyer à l'attention de la communauté éducative, du LGL

Il s'agit d'exécuter les activités planifiées en vue d'atteindre l'objectif de dynamisation de l'enseignement des langues nationales au LGL.

-Suggestions à l'administration du LGL

Celle-ci a un devoir d'obligation légale dans la promotion des langues nationales au LGL eu égard au fait qu'il s'agit d'une institution de l'Etat. De ce fait celle-ci pourra :

- Conduire le plaidoyer au niveau de l'extérieur ;
- Prendre les mesures qui obligent les élèves du LGL à pratiquer leurs langues ;
- Introduire l'épreuve de langue écrite et/ou orale au concours d'entrée au lycée ;
- Intégrer le trilinguisme au LGL (français, anglais et langues nationales) ;
- Suivre obligatoirement les enseignements de langues nationales au LGL en faisant un audit de temps en temps ;
- Tenir compte des rapports des enseignants et accompagner le département de langue dans le développement de ces langues ;
- Renforcer l'acquisition des ouvrages de ces langues au niveau de la bibliothèque ;
- Animer le développement des langues nationales.

-Suggestions au personnel enseignant du LGL

Le personnel enseignant pourra :

- Notifier les parents au travers des lettres pour qu'ils aident leurs enfants à faire leurs devoirs ;
- Capitaliser la journée de langues nationales ;
- Intégrer le journal en langues nationales lors du rassemblement ;
- Apprendre aux enfants à chanter l'hymne nationale en langues nationales ;
- Faire des reportages lors des rencontres sportives en langues nationales ;
- Rédiger les affiches du lycée en trois langues à savoir français, langues nationales et anglais ;
- Punir sévèrement les élèves qui ne font pas leurs devoirs du cours de langue nationale.

-Suggestion au niveau des parents d'élèves du LGL

Ici, il sera question de :

- Organiser de façon régulière des rencontres spécifiques en rapport avec les langues nationales et l'APE ;
- Inviter les parents d'élèves à prendre part aux activités organisées par les élèves et faisant usage des langues nationales.

-Suggestion du CJA aux élèves du LGL

Pour l'atteinte de notre objectif, les élèves devront pratiquer des activités qui appellent usage des langues nationales.

Conclusion

Notre travail avait pour objet fondamental la promotion de l'enseignement des langues nationales au LGL. Nous sommes partis du constat selon lequel, malgré les dispositions prises par le gouvernement camerounais dans l'introduction de l'enseignement des langues nationales dans le système éducatif, plusieurs membres de la communauté éducative y compris les élèves n'y accordent pas assez d'importance. Au terme d'une menée auprès de la communauté éducative du LGL, des insuffisances ont été identifiées au niveau des parents, des élèves, des enseignants, donnant lieu à un ensemble de suggestions.

Références bibliographiques

- ABRIC J.-C. 1987. *Coopération, compétition et représentations sociales*. Cousset, Delval. ABRIC J.C. 1976. *Jeux, conflits et représentations sociales*, Thèse de doctorat d'état, Université de Provence, Aix-en-Provence.
- BITJA'A KODY, Z. D. 2009. *Pour l'enseignement des langues et cultures nationales comme matière*. Yaoundé.
- BOUDRAS-CHAPON V. 2008. *Langue nationale, langue officielle, langue vernaculaire, langue véhiculaire, langue maternelle* in <http://laicite.republique@free.fr>
- CONFERMEN. 1986. *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs. Bilan et inventaire*. Paris: Honoré champion.
- DAOUAGA, G. 2012. *Politique linguistique éducative du Cameroun: attitudes et représentations relatives à l'intégration des langues nationales dans les écoles primaires de l'Adamaoua*. Mémoire de master en lettres d'expression française: Université de N'Gaoundéré.
- DIOP, C. A. 1979. *Nations nègres et culture* (Vol. 02). Paris: Présence africaine.
- DJENE EKOBE, L. 2016. *Communauté Bakaka de Douala et la promotion de sa langue maternelle en milieu urbain plurilingue*. Mémoire, Institut National de la Jeunesse et des Sports: Yaoundé.
- DURKHEIM E. 1988. *Les règles de la méthode sociologique, précédé de L'instauration du raisonnement expérimental en sociologie*, par Berthelot, J-M. Paris : Flammarion. Etat Camerounais. (1996). *Constitution de la République du Cameroun*. Texte: Yaoundé.
- ÉTAT DU CAMEROUN. 1998. *Loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun*. Loi.
- ÉTAT DU CAMEROUN. 2001. *Loi N° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur*. Loi.
- ÉTAT DU CAMEROUN. 2013. *Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (2013-2020)*.

- ÉTAT DU CAMEROUN. Décret N° 2001/041 du 19/02/2001 portant réorganisation des établissements scolaires publics,
- FLAMENT C. 1987. « Pratiques et représentations sociales ». Dans : Beauvois, J.L. ; Joule R.V. ; Monteil, J.M. *Perspectives cognitives et conduites sociales*. Tome 1 : *Théories implicites et conflits cognitifs*. Cousset, Delval, pp. 143-150.
- FLAMENT C. 1994. « Aspects périphériques des représentations sociales ». In C. Guimelli (Dir.), *Structures et transformations des représentations sociales*.
- HERZLICH C. 1973. La représentation sociale. In S. Moscovici (Dir.), *Introduction à la psychologie sociale*. Paris, Larousse, p. 303-325
- JAKOBSON R. 1973. *Essais de linguistique générale*, vol. I et II, Paris, Minuit.
- JODELET D. 1989. « Représentations sociales : un domaine en expansion ». Dans : Jodelet D. (Ed.). *Les Représentations sociales*. Paris, PUF, pp. 31-61.
- LAROUSSE. 1998. Le petit Larousse illustré 1998 - Collectif - Livre. Edition 1997. Larousse.
- MOSCOVICI S. 1961. *La psychanalyse, son image et son public*. Paris, Presses Universitaires de France (2ème édition, 1976).
- NGA MBOMO, R. O. (2016). *Promotion des langues nationales dans les écoles primaires camerounaises*. Monographie, Institut National de la Jeunesse et des Sports: Yaoundé.
- NIKIÈMA N. 2011. « A first language first multilingual modal to meet the quality imperative in formal basic education in three 'francophone' West African countries » in Alidou, H., Glanz, C., Nikièma, N. in *International Review of Education Special Issue Quality multilingual and multicultural education for lifelong learning*. Vol 57, numbers 5-6. Pp 599-616.
- OIF. 2001. *Rapport du séminaire international sur "Cinquante ans d'éducation en Afrique francophone: problématique du partenariat langues nationales-langues françaises dans l'enseignement"*. Université de Koudougou (Burkina Faso).
- REVERSO. 2001. Dictionnaire.reverso.net [archive], dictionnaire numérique par Reverso
- SADEMOUO E. 2005. «Alphabétisation dans les milieux multilingues : l'expérience d'un pays africain francophone : le Cameroun», Communication au Forum permanent des pratiques, rencontre francophone, Lyon, 5-7 avril 2005- 15 pays.